

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUINTIDI 5 Brumaire.

(Ere Vulgaire)

Mercredi 26 Octobre 1796.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Bologne, le 5 octobre.

Le sénat a fait publier une note par laquelle il fait savoir que la constitution a été formée, & que sa mise en activité dépendra des ordres du général en chef & des deux commissaires français Garrau & Salicetti.

Il ne se vérifie pas que le duc de Modène consente à payer de ses propres fonds la contribution imposée par les Français à cet état. Ce n'a été qu'une simple espérance qu'a donnée la régence, & que le duc n'a pas encore ratifiée.

De Milan, le 6 octobre.

Le nouveau commandant, les commissaires & la municipalité travaillent de concert à réparer les désordres & à faire cesser le mécontentement occasionnés par les agens militaires, & leurs efforts ne sont pas sans succès.

La plupart des nobles se sont retirés à la campagne pour ne pas prendre part aux affaires & attendre les événemens; mais au lieu de rester tranquilles, ils profitent habilement des circonstances pour calomnier la révolution dans l'esprit des habitans. Ils exagèrent les maux qu'on a soufferts & dont la guerre est la principale cause; ils déplorent l'état de la patrie; & lorsque les paysans les appellent par leurs anciens titres de comtes, de marquis, &c., ils répondent: « Nous ne le sommes plus; mais cela nous importe peu: nous sommes fâchés seulement de ne pouvoir plus vous faire du bien ».

On espère ici que Mantoue sera bientôt obligée de se rendre; on assure qu'il y a neuf mille malades, qu'on y manque des médicamens nécessaires pour les traiter, & outre cela de presque tous les objets nécessaires.

On dit généralement que Wurmsér a demandé à Bonaparte la liberté d'envoyer des dépêches à Vienne, & que celui-ci la lui a accordée, à condition qu'il auroit connaissance des dépêches & qu'elles seroient portées par un courrier français; ce courrier partit dimanche. On prétend que ces dépêches portent que si l'empereur n'envoie de prompts secours, qui forcent les Français à lever le siège, il sera obligé de rendre la place.

Les Français se sont fortifiés dans les passages du Tyrol Italien, & il semble qu'ils n'ont rien à craindre de ce

côté là; mais il est certain qu'il arrive dans l'état de Venise, par le Frioul, de nouvelles troupes. On varie sur leur nombre, & l'on ne sait pas si elles seront bientôt en état d'agir offensivement.

On dit que les habitans de Trente ont planté l'arbre de la liberté; cette nouvelle mérite confirmation.

De Gènes, le 11 octobre.

La proposition faite au petit conseil d'admettre le comte Girola, ministre de l'empereur, à communiquer avec le gouvernement, a été débattue dans trois séances, & il n'a manqué que peu de voix pour qu'elle passât (il falloit les deux tiers). Le prince d'Artemberg, ci-devant comte de la Marck, qui a donné lieu à cette discussion, en refusant de sortir de Gènes comme attaché à la légation de l'empereur, sera obligé de partir en qualité d'émigré.

On assure que les Français ont demandé beaucoup de logemens à Saint Pierre d'Arena, fauxbourg de Gènes; ce qui fait croire qu'ils comptent y rassembler un assez grand nombre de troupes. Il y a déjà environ quatre à cinq cents hommes. Ces préparatifs donnent ici quelques inquiétudes, & l'on a renforcé les postes du côté de terre.

Avant-hier il parut, à la vue de Gènes, plusieurs vaisseaux anglais. *L'Agamemnon*, monté par le commodore Nelson, s'approcha plus que les autres, & envoya une chaloupe parlementaire pour porter des dépêches au consul anglais. Celui-ci alla au palais & remit des lettres au secrétaire d'état, en demandant une réponse. La chaloupe attendit jusqu'à 6 heures du soir, & revint hier matin pour prendre la réponse. Mais les collègues n'ont pu en faire, sans doute parce qu'il est question de matières dont le petit conseil peut seul décider. Il s'assemble ce matin. On croit que les Anglois promettent de rendre les bâtimens qu'ils ont saisis & l'île de Capraja à la paix, si le gouvernement de Gènes révoque le décret d'exclusion porté contre les Anglais.

On lira aussi dans la séance de ce matin les dépêches envoyées par le ministre extraordinaire de la république, M. Vincent Spinola, & qu'on dit être de la plus grande importance. On prétend que ce ministre mande que le traité pour les indemnités & les autres demandes faites par le gouvernement français, étoit presque terminé, lorsque le ministre des relations extérieures a déclaré que cette négociation étoit rompue. On croit que ce changement subit a été produit par les nouvelles arrivées de Gènes.

Nous apprenons de Pavie que le 22 octobre l'université fera sa rentrée; & l'on espère que le concours des

étudiens ne sera pas moins nombreux que dans les tems précédens.

A N G L E T E R R E

De Londres, le 15 octobre.

Hier il y a eu une assemblée générale des actionnaires de la compagnie des Indes, dont l'objet est intéressant. L'administration de la compagnie a offert au roi de lever & d'entretenir deux régimens de volontaires pour la défense du royaume. Le duc de Portland a témoigné à la compagnie combien S. M. étoit satisfaite de cette offre patriotique. On a rendu compte à l'assemblée de la réponse du roi & l'on s'est occupé de l'exécution du plan. Il y a eu sur ce projet la plus parfaite unanimité, fondée sur ce principe, reconnu par-tout, que le moyen le plus efficace d'obtenir une bonne paix étoit de faire les plus vigoureux préparatifs pour pousser la guerre. M. Durant a prononcé une courte opinion qui a fait impression. En voici la substance. « Le peu que je vais dire dût-il m'être tirer l'épithète d'*alarmiste*, cela ne m'empêchera pas d'exprimer librement ma pensée. Je me glorifierai même de cette dénomination d'*alarmiste*. C'est aux alarmistes que nous devons la tranquillité dont nous jouissons, & que rien ne troublera. L'esprit public qui s'est manifesté par-tout le royaume est tel, que si je voyois débarquer sur nos côtes 500 mille français, loin d'en être le moins du monde effrayé, je crois sincèrement qu'il n'en retourneroit pas un seul dans son pays pour y raconter la triste destinée de ses compagnons ». (Ici on conçoit quels bruyans applaudissemens une pareille déclaration a dû exciter dans une assemblée de patriotes britonnais) M. Durant a terminé par ces paroles. « S'il ne faut que de l'argent pour mettre le gouvernement en état de repousser une invasion, je ne doute pas qu'il ne trouvât promptement 50 millions sterling si cela étoit nécessaire ». (Cette phrase n'a pas été applaudie avec le même transport par l'auditoire. On a trouvé que 50 millions sterling, qui font 1150 millions tournois, étoit une contribution un peu forte. Mais tout cela paroit bon pour amener à bien une négociation de paix.

Les dernières séances du parlement n'ont été marquées par aucun débat intéressant. Il y a eu hier l'annonce d'une proposition en faveur des Quakers, dont le motif est assez singulier. C'est un point de doctrine pour ces sectaires de ne point payer de dîmes, & cet impôt est encore en usage dans les trois royaumes. Il y a en conséquence beaucoup de Quakers mis en prison pour n'avoir pas payé la dîme. On sait aussi qu'ils ont pour principe de ne faire aucun serment, ce qui empêche de recevoir leur témoignage dans les affaires civiles & criminelles. Il est question aujourd'hui de proposer un bill pour rendre la liberté aux Quakers emprisonnés pour refus de payer la dîme, & de faire recevoir en justice leur simple affirmation au lieu de serment. C'est le *sergent en-lois* M. Adair qui doit en faire la motion. Un bill semblable avoit passé la session dernière à la chambre des communes, mais avoit été rejeté à la chambre des pairs. Le nouveau bill pourroit bien avoir le même sort.

On a eu avis que la frégate *le Tamar* avoit pris & conduit à Yarmouth un bâtiment de la compagnie des Indes hollandaises, venant de Batavia, & prêt à entrer à Amsterdam : il étoit chargé d'opium, d'épiceries & des effets du gouverneur de Java.

On parle beaucoup d'un combat très-vif qui a eu lieu

sur les côtes d'Amérique entre la frégate anglaise *la Raison*, de 24 canons, & une frégate française de 44 canons. On prétend que notre frégate a eu l'avantage, sans dire en quoi consiste cet avantage; car la frégate française n'a été ni prise ni coulée bas.

Un comité de négocians, à la tête duquel est le fameux banquier Boyd, vient de rédiger un plan pour suppléer à la rareté du numéraire métallique, par une augmentation de billets de banque. La base du projet est d'autoriser la corporation de la banque d'Angleterre à augmenter son capital de deux millions sterling, (quarante-cinq à quarante-six millions tournois); ce qui produira une émission de billets proportionnée à cette somme. On destinera en même-tems, pour l'avantage des négocians, une plus grande somme à l'escompte des effets de commerce. Ce plan est, dit-on, soumis à l'examen de M. Pitt, qui, s'il l'approuve, le proposera au parlement.

On vient de faire embarquer le 10^e. & le 87^e. régimens d'infanterie que l'on prétend être destinés, ainsi que d'autres détachemens, pour le Portugal.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 30 vendémiaire.

Le commissaire du gouvernement auprès de l'armée de Sambre & Meuse, le citoyen Alexandre, avoit écrit, il y a quelque tems, à un grand nombre de municipalités de nos départemens de faire arrêter toutes les voitures, charriots, charrettes venant du Rhin & de les visiter exactement. Au moyen de cette précaution, l'on est parvenu à arrêter une partie du butin scandaleux que des agens français avoient ramassé en Allemagne, & vouloient faire passer dans l'intérieur de la république. La municipalité de Leuze, (gros bourg à trois lieues de Tournai) vient de mettre la main sur deux charriots remplis d'effets militaires, que des fripons de commissaires expédioient à leurs complices de Paris. D'après un inventaire dressé par le commissaire du pouvoir exécutif, il s'y trouvoit 2746 habits neufs, 783 vestes, 1499 paires de culottes, & une énorme quantité de toiles de toutes les qualités, de serviettes, de bottes & d'autres objets. Est-il étonnant que les armées coûtent tant à la république & soient si mal entretenues, quand on considère les épouvantables diapidations qui s'y commettent ?

Depuis quelques jours il s'est fait en cette ville diverses ventes chez des particuliers, pour défaut de paiement à l'emprunt forcé. Le commissaire du pouvoir exécutif près la municipalité assistoit à ces expéditions avec un air triomphant, & un grand sabre de houssard au côté. Il faut convenir que cela ne contribue pas à faire chérir le gouvernement.

Quelques habitans des couvens de cette ville, entr'autres nos capucins, commencent déjà à évacuer leurs demeures; & il paroît que ces pauvres enfans de saint François ont trouvé des asyles dans la charité chrétienne, car ils persistent à ne point vouloir entendre parler de *bons*. Que le ciel ait pitié de ces pieux entêtés.

Afin de faciliter aux religieux & religieuses réformés l'emploi de leurs *bons*, on vient de les prévenir que désormais l'on recevra leurs soumissions pour l'achat de biens nationaux.

Le général Jourdan est arrivé hier au soir en cette ville; il est descendu à l'hôtel d'Angleterre. Après un court séjour ici, il continuera sa route pour Paris.

FRANCE.

ARMÉE D'ITALIE.

Buonaparte, général en chef, au directoire exécutif.

Au quartier-général de Modene, le 26 vendémiaire, an 5^e.

Vous trouverez ci-joints, citoyens directeurs, la lettre que je viens de recevoir du général Gentili. Il paroît, après elle, que la Méditerranée va devenir libre. La Corse, restituée à la république, offrira des ressources à notre marine, & même un moyen de recrutement à notre infanterie légère. Le commissaire du gouvernement, Salicetti, part ce soir pour Livourne, pour se rendre en Corse.

Le général Gentili va commander provisoirement les troupes. Je l'autorise provisoirement à mettre en réquisition plusieurs colonnes mobiles, pour pouvoir donner force au commissaire du gouvernement, & occuper les côtes jusqu'à l'arrivée des troupes françaises. J'y envoie un officier d'artillerie & de génie pour y organiser la direction.

L'expulsion des Anglais de la Méditerranée a une grande influence sur le succès de nos opérations militaires en Italie.

Signé, BUONAPARTE.

Les commissaires du gouvernement près l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

Au quartier-général à Modene, le 26 vendémiaire, an 5.

Citoyens directeurs, nous vous avons rendu compte, il y a quelques jours, de l'arrivée en Corse d'une partie des patriotes destinés à l'expédition que vous aviez ordonnée, des mouvemens que les républicains de l'intérieur faisoient, & du prochain départ du général Gentili avec le restant des Corses réfugiés qui s'étoient réunis à Livourne.

Nous nous empressons aujourd'hui de vous apprendre l'heureuse nouvelle que les Anglais, dans l'impossibilité de tenir plus long-tems, ont évacué l'île. La lettre du général Gentili, dont nous vous envoyons copie, vous fera connoître que déjà des députés de la ville de Bastia sont arrivés à Livourne, pour prêter, entre les mains de vos commissaires, le serment de fidélité à la république.

Le général en chef va donner des ordres pour y faire passer des troupes, & le citoyen Salicetti, l'un de nous, va s'y rendre, pour faire procéder à la convocation des assemblées primaires & à l'acceptation de la constitution.

Nous regardons l'évacuation de la Corse comme l'avant-coureur de la délivrance de la Méditerranée, & cet événement, auquel ont concouru le traité avec l'Espagne, l'occupation de Livourne, la clôture des ports de Gênes aux Anglais, & l'énergie des républicains qui se sont jetés dans l'île, va rendre au commerce de Marseille son premier éclat, & la prospérité au midi de la république.

Signé, SALICETTI & GARRAU.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Un bâtiment anglais chargé de 2600 quintaux de morue, a été pris à deux lieues de Cadix par un corsaire français. Le *Hunker*, allant de Sunderland à Londres avec une cargaison de charbon de terre, a été pris à l'entrée de la Tamise par le corsaire le *Fengeur*, qui l'a conduit à Dunkerque. Un navire suédois nommé la *Jeanne-Elisabeth*, capitaine Hualim, venant de Hull en Angleterre, chargé de fayance & de drap, a été arrêté par la felouque *L'Aventurière*, capitaine Lamberty, & envoyé à Valde où il a été déclaré de bonne prise.

Le brick anglais la *Sally*, chargé d'environ 60 tonneaux de chanvre de chanvre de Riga, a été pris & conduit à Flessingue par le corsaire le *Plibusier*, capitaine Leclerc, de Dunkerque.

Il est entré dans le port de Muros un jack portugais, nommé le *Saint-François d'Assise*, pris par le corsaire *L'Amphibie*, de Brest, capitaine Neel. C'est un bâtiment tout neuf & fort joli. Il a été pris six à sept heures après sa première sortie.

Progrès de la morale publique.

Je lis dans une gazette du département du Calvados cette phrase naïve : « On a découvert un complot tramé » par les patriotes de Mayence, tendant à livrer cette place aux français. On a lu ces jours derniers dans *L'Ami des Loix* que c'étoient les patriotes de Geneve qui, indignés que des magistrats aristocrates n'eussent pas condamnés à mort deux aristocrates mis en jugement, les avoient massacrés pour suppléer à la loi. J'ai lu il y a quelque tems dans *la Sentinelle* que ces *defenders* d'Irlande, qui pillent les campagnes, brûlent les maisons, détroussent les passans, sont des patriotes que les tyrans ont grand tort de faire pendre quand on les prend. Quels redoutables patriotes que ces hommes qui font consister le patriotisme à voler, à piller, à trahir son pays & à massacrer des malheureux enchaînés ! on conçoit l'horreur qu'ils témoignent pour les honnêtes gens. Que devons-nous attendre d'une génération entière élevée dans de tels principes !

V. D. R.

Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.

Je dois dénoncer au public un nouveau genre d'escroquerie auquel mon nom sert de prétexte. Un inconnu se présente chez divers marchands de livres ou d'estampes, porteur d'une lettre à mon adresse, prétendue écrite de Versailles, & signée *Duplantier*, dans laquelle on me prie de faire acheter tels ou tels articles désignés dans la lettre. Au bas de cette lettre se trouve écrite d'une autre main une invitation au marchand de remettre au porteur l'objet mentionné, & d'en faire recevoir la valeur chez moi. Ceux qui ne connoissent pas mon écriture peuvent s'y laisser tromper, & c'est pour que cela n'arrive pas que je vous prie d'insérer cet avis dans votre journal.

Boissy, représentant du peuple.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CAMBACÉRÈS.

Séance du 4 frimaire.

Le conseil charge une commission d'examiner la proposition faite par un membre de supprimer les payeurs-généraux de département.

Delleville demande que d'ici à trois jours on présente au conseil le rapport sur les maisons presbytériales. — Ordonné.

On reprend la discussion sur les projets présentés par Guiton. Nous avons rendu compte des débats qui se sont élevés sur l'article X, qui a été renvoyé à l'examen de la commission.

Le rapporteur a aujourd'hui reproduit cet article, & il a annoncé que la commission persistoit à penser qu'il devoit être adopté. Le voici :

« Le prix des biens vendus sera payable de la manière suivante : un dixième en numéraire, moitié dans les dix jours & avant la prise de possession, & moitié dans six mois ; quatre dixièmes en quatre obligations ou cédules,

payables une chaque année, dans les quatre suivantes, & produisant 5 pour 100 d'intérêt.

» Les cinq derniers dixièmes pourront être acquittés, ou avec des ordonnances des ministres, pour fournitures faites à la république; ou en bordereaux de liquidation de la dette publique, ou de la dette des émigrés; ou en bons de réquisition & ordonnances de restitution ou d'indemnités des pertes occasionnés par la guerre dans les départemens frontières; ou en inscriptions sur le grand livre de la dette perpétuelle, calculées sur le pied de vingt fois la rente.

Lecoate qui, déjà avoit combattu cet article hier, s'est de nouveau élevé avec chaleur contre la disposition qu'il renferme, quant aux inscriptions sur le grand livre: il demande qu'on excepte au moins les inscriptions délivrées par les anciens comités de gouvernement, & les qualifie de titres frauduleux.

Cette expression excite de vifs murmures; Marec court à la tribune & assure que Lecoate en impose; ce dernier proteste qu'il n'a pas eu l'intention d'accuser les comités de gouvernement; mais du reste, il n'en pense pas moins que les propriétaires de ces inscriptions sont des créanciers de mauvaise foi.

Marec a la parole; il affirme que les comités n'ont payé les fournitures faites valeur métallique qu'à raison de six capitaux pour un; & il demande à être mis en accusation avec ses collègues des comités de gouvernement, si le fait qu'il avance n'est pas exact.

Thibaut, après Marec, soutient que l'opération dont il s'agit a été faite au profit du trésor public. Il est facile, dit-il, de censurer ces opérations, après avoir oublié dans quelles circonstances périlleuse le gouvernement se trouvoit.

Il falloit approvisionner Paris de pain à 3 sols en assignats, tandis qu'on n'achetoit le bled qu'en numéraire métallique, & le gouvernement n'avoit pas de métaux.

Une loi chargeoit les comités de traiter de gré à gré avec les créanciers de l'état.

Il falloit donc trouver des citoyens qui compromissent leur fortune, leur crédit, leurs avis, pour faire des avances. Le citoyen Perregaux fut un des premiers; il proposa 2 millions, en demandant des inscriptions à raison de 6 capitaux pour un.

Mais ce n'étoient pas là les seuls créanciers avec lesquels les comités eussent à traiter; il restoit tous les citoyens à qui les comités révolutionnaires avoient volé leur argent; car dès que ces comités trouvoient de l'argent dans un secrétaire, ils le confisquoient comme preuve de conviction contre le propriétaire, parce qu'il étoit marqué à l'effigie royale, & il le gardoient malgré l'effigie.

Il a donc fallu indemniser & ceux qui exposoient leur fortune & ceux dont la fortune étoit dilapidée.

Nous ferons connoître la suite de cette discussion qui a duré encore quelque tems, & qui a fini par un nouveau renvoi de l'article à la commission.

Le président a annoncé qu'il avoit reçu un message de nature à être lu en secret, & le conseil s'est fermé en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS,

Présidence du citoyen LAGUÉE.

Séance du 4 brumaire.

Verneret, au nom d'une commission, fait approuver la résolution du 29 vendémiaire, qui détermine le mode de paiement des fonctionnaires & employés de la république.

Richou fait approuver celle qui fixe les indemnités accordées aux employés supprimés. Il exprime, au nom de la commission, le regret qu'à le corps législatif de ne pouvoir, vu l'état des finances, voter un secours plus considérable.

Sur le rapport de Gouly, le conseil rejette la résolution du 3 brumaire, qui met une somme de 360,000 liv. à la disposition des commissaires de la trésorerie nationale pour les dépenses de cette administration, attendu que par sa rédaction cette résolution pourroit faire supposer que les fonds sont accordés seulement pour les dépenses de vendémiaire, tandis qu'ils doivent l'être pour celles du 1^{er} trimestre de l'an 5.

Ligeret propose, au nom d'une commission, d'approuver la résolution du 3 brumaire, qui met une somme de 25 mille livres à la disposition de l'archiviste national.

Conformément à la constitution, Baudin (des Ardennes) commissaire aux archives, est entendu; il déclare que cette somme est nécessaire à l'entretien des archives.

La résolution est approuvée.

Le conseil, sur le rapport de Cretet, approuve une autre résolution qui met une somme de 74,359 liv. à la disposition des commissaires de la comptabilité.

N. B. On dit que ce conseil a approuvé le traité de paix conclu avec le roi de Naples.

Bourse du 4 brumaire.

Amsterdam.....	58 $\frac{1}{2}$, 59 $\frac{1}{2}$	Or fin.....	101 l. 5 s.
Hambourg.....	194, 196	Lingot d'arg.....	50 l. 5 s.
Madrid. 1 l. 2 s. 6 d. à 2 m.		Piastre.....	5 l. 5 à 6 s.
Cadix.....	11 liv. à 2 mois	Quadruple.....	79 l. 2 s. 6 d.
Gènes.....	92, 92 $\frac{1}{2}$, 93 $\frac{1}{2}$	Ducat d'Hollande.	11 l. 8 s.
Livourne.....	102, 100.	Souverain.....	33 l. 15 s.
Bâle.....	2 $\frac{1}{2}$ à vue.	Mandat.	4 l. 5 s. $\frac{1}{2}$, 5 s. 3 d., 5 $\frac{1}{2}$.

Esprit $\frac{1}{2}$, 500 liv. — Eau-de-vie, 22 deg., 360. — Huile d'olive, 1 l. 4. — Café, 1 l. 16. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. — Sucre d'Orléans, 1 l. 17. — Savon de Marseille, 1 l. 3. — Chandelle, 14 s.

Dictionnaire raisonné des loix de la république française; ouvrage de plusieurs jurisconsultes; mis en ordre & publié par le citoyen Guyot, ancien juge au tribunal de cassation. A Paris, chez le citoyen Couret-Villeneuve, libraire, rue des Peres, n^o. 123; & se trouve chez l'éditeur, rue Honoré, n^o. 121, près la rue de l'Échelle.

Le simple titre de cet ouvrage fait assez sentir son utilité. Le nom de l'éditeur, avantageusement connu par des ouvrages utiles & estimés, doit inspirer de la confiance sur le mérite & sur l'exactitude de l'exécution. Il a publié les deux premiers volumes; le troisième paroitra dans ce mois.